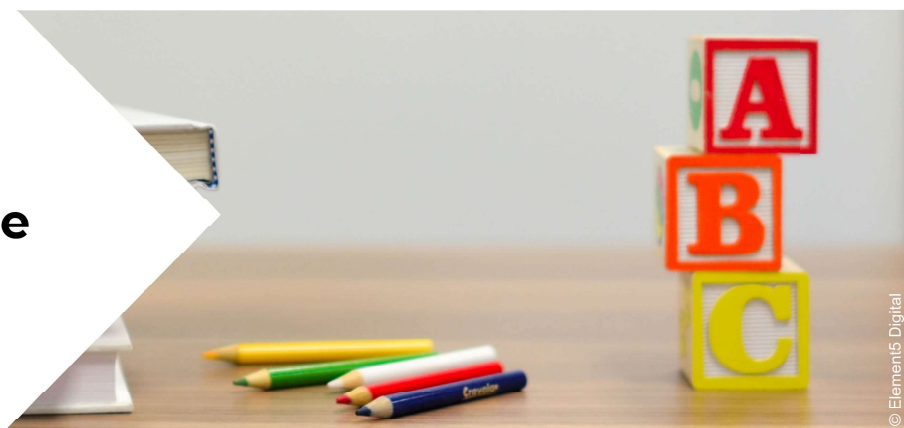


Fiche n°1

Pièces à fournir pour déposer une demande pour mon enfant



© Elements Digital

Lorsque je demande un moyen de compensation scolaire (aide humaine, ordinateur, SESSAD, dispositif ULIS...) :

- **je fournis le GEVA-sco** (guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation) rédigé au sein de l'établissement scolaire de mon enfant
- **je fournis le bilan psychologique** établi par un psychologue scolaire
- **je fournis les bilans de suivi** (orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue...) pour que l'équipe d'évaluation puisse comprendre les difficultés de mon enfant et évaluer au mieux ses besoins.

Pour subvenir aux besoins de mon enfant, je peux solliciter des aides financières :

- L'**AEEH** (**A**llocation d'**É**ducation de l'**E**nfant **H**andicapé)
- Le complément d'AEEH ou la **PCH** (**P**restation de **C**ompensation du **H**andicap)

→ **J'indique si j'ai arrêté de travailler, si j'ai diminué mon temps de travail ou si j'ai embauché quelqu'un pour s'occuper de mon enfant.**

Je fournis tous les documents médicaux ou paramédicaux des professionnels qui suivent mon enfant. Exemples :

- Prescription médicale pour un suivi en psychomotricité, ergothérapie...
- Devis et/ou factures d'un psychomotricien, ergothérapeute...
- Bilan normé d'un psychomotricien, ergothérapeute...
- Compte rendu de suivi

Je fournis les devis et/ou factures des frais en lien avec le handicap de mon enfant. Exemple :

- Frais d'hygiène (ticket de caisse de couches)

→ **Je m'assure d'avoir réuni l'ensemble des pièces nécessaires et je dépose le dossier à la MDPH.**

Fiche n°2

AESH

Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap



1 Première demande

Date limite de réception à la MDPH : toute l'année et **au plus tard le 15 mars 2024**

**Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :**

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative avec l'école ou l'établissement)
- Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) : orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...

Pièces complémentaires :

- **Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE)** et/ou **Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)** devant avoir été préalablement mis en place et comprenant un bilan de leur mise en œuvre

Renouvellement

Date limite de réception à la MDPH : toute l'année et au plus tard le 5 avril 2024

**Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :**

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s)

Fiche n°3

MPA

Matériel Pédagogique Adapté



© Element5 Digital

1 Première demande

Date limite de réception à la MDPH : toute l'année et **au plus tard le 15 mars 2024**

Pièces obligatoires pour l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Argumentaire de l'école
- Bilan et argumentaire d'un.e ergothérapeute et/ou du SESSAD pour les troubles sensoriels
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) : orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...

Pièces complémentaires :

- **Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE)** et/ou **Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)** devant avoir été préalablement mis en place et comprenant un bilan de leur mise en œuvre

Renouvellement

Date limite de réception à la MDPH : toute l'année et au plus tard le 5 avril 2024

Pièces obligatoires pour l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Argumentaire de l'école

Fiche n°4

Maintien en grande section de maternelle



Date limite de réception à la MDPH : 23 février 2024

Pièces obligatoires pour l'évaluation

(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) : orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...

Fiche n°5

ULIS

Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire



© Element5 Digital

1 Première demande

Date limite de réception à la MDPH : 23 février 2024

**Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :**

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) : orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...
- Bilan des stages effectués au moment de la demande pour les ULIS Lycée, avec un projet d'orientation post 3^{ème}

Pièces complémentaires :

- Programme Personnalisé de Réussite Éducative (**PPRE**) et/ou Plan d'Accompagnement Personnalisé (**PAP**) devant avoir été préalablement mis en place et comprenant un bilan de leur mise en œuvre

Renouvellement

Date limite de réception à la MDPH : 29 mars 2024

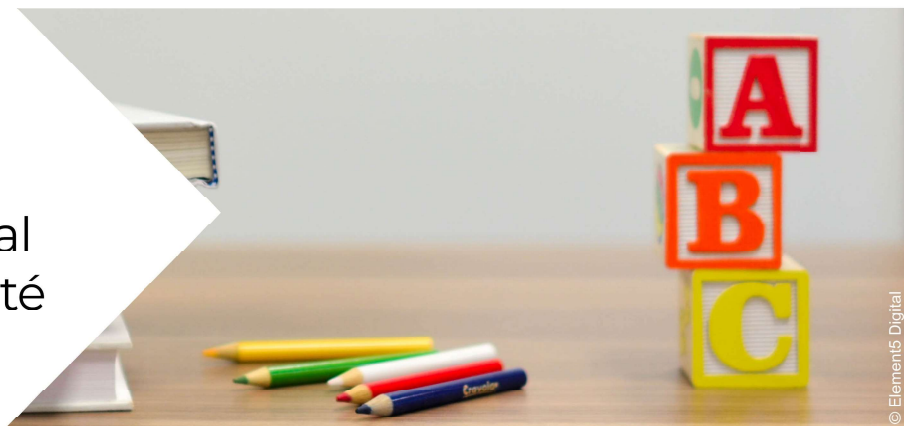
**Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :**

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s)

Fiche n°6

EGPA

Enseignement Général et Professionnel Adapté



Concerne les élèves ayant un **Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)**.

L'ensemble des modalités est détaillé dans le circulaire départemental de rentrée 2023 relative aux orientations en EGPA.

→ **À partir de cette année, la MDPH évalue uniquement les premières demandes. La CDAPH notifiera l'orientation pour la durée du collège.**

1 Pré-orientation 1^{er} degré

Date limite de réception à la MDPH : 31 janvier 2024

2 Orientation 2nd degré

Date limite de réception à la MDPH : 29 mars 2024

Pièces obligatoires pour l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :

Pour les élèves de primaire : du 13/11/2023 au 31/01/2024

→ <https://ppe.orion.education.fr/bretagne/itw/answer/s/gIt8x9zzmo/k/bHipU6M>

Pour les élèves de collège non pré-orientés : du 19/02/2024 au 29/03/2024

→ <https://ppe.orion.education.fr/bretagne/itw/answer/s/gIt8x9zzmo/k/CyNDX9a>

Pour le 1er et 2nd degré :

Envoi à la Commission D'Orientation vers les Enseignements Adaptés (CDOEA) :

- Demande informatisée sur le serveur de la Direction des services départementaux du Finistère (DSDEN29)
- Avis famille (vœux des établissements souhaités)
- GEVA-sco

Envoi à la MDPH :

Par la famille :

- Bilan(s) du ou des suivi(s) : orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...
- Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) si la MDPH ne dispose pas d'un bilan de moins de deux ans

Par l'enseignant référent :

- GEVA-sco réexamen
- Évaluations scolaires CDOEA

Fiche n°7

DITEP

Dispositif Institut
Thérapeutique Éducatif
Pédagogique



© Element5 Digital

1 Première demande

Date limite de réception à la MDPH : toute l'année

**Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :**

- Certificat médical d'un pédopsychiatre ou d'un médecin spécialiste pour le DITEP Toul Ar C'hoat (épilepsies)
- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) : orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...

Renouvellement

Date limite de réception à la MDPH : 6 mois avant la date de fin des droits

**Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :**

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s)
- Bilan / argumentaire de l'établissement concerné

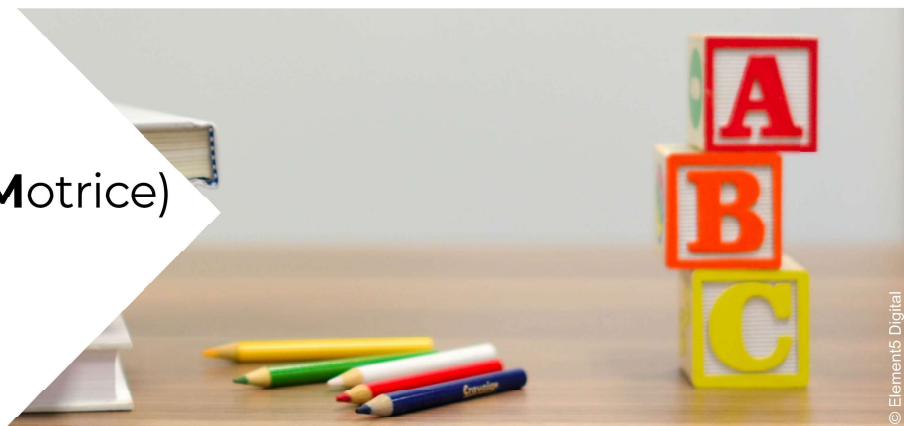
Fiche n°8

IEM

(Institut d'Éducation Motrice)

IME

(Institut Médico
Éducatif)



1 Première demande

Date limite de réception à la MDPH : toute l'année

**Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :**

- Certificat médical d'un médecin spécialiste
- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) : orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...

Renouvellement

Date limite de réception à la MDPH : 6 mois avant la date de fin des droits

**Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :**

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s)
- Bilan / argumentaire de l'établissement concerné

Fiche n°9

EEAP

Établissement et services pour **E**nfants et **A**dolescents **P**olyhandicapés



© Elements Digital

1 Première demande

Date limite de réception à la MDPH : toute l'année

**Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :**

- Certificat médical d'un médecin spécialiste
- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) : orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...

Renouvellement

Date limite de réception à la MDPH : 6 mois avant la date de fin des droits

**Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :**

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s)
- Bilan / argumentaire de l'établissement concerné

Fiche n°10

SESSAD

Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile



1 Première demande

Date limite de réception à la MDPH : toute l'année

Pièces obligatoires pour l'évaluation

(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :

- Certificat médical d'un médecin spécialiste
- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) : orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...
- Pour les SESSAD Déficience intellectuelle ou Autisme ou DYS, ou le SESSAD régional à vocation professionnelle LADAPT :
 - Ajouter un bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans
- Pour le SESSAD régional à vocation professionnelle LADAPT :
 - Ajouter les bilans de stages effectués au moment de la demande (à compléter dans le volet « Évolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel » du GEVA-Sco)

Renouvellement

Date limite de réception à la MDPH : 6 mois avant la date de fin des droits

Pièces obligatoires pour l'évaluation

(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s)
- Bilan / argumentaire de l'établissement concerné
- Pour le SESSAD régional à vocation professionnelle LADAPT :
 - Ajouter les bilans de stages effectués au moment de la demande (à compléter dans le volet « Évolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel » du GEVA-Sco)

Fiche n°11

SEES ANVOL

Section d'Éducation et d'Enseignement Spécialisé pour enfants déficients auditifs



© Elements Digital

1 Première demande

Date limite de réception à la MDPH : toute l'année

Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :

- Certificat médical d'un médecin spécialiste
- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) : orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...

Renouvellement

Date limite de réception à la MDPH : 6 mois avant la date de fin des droits

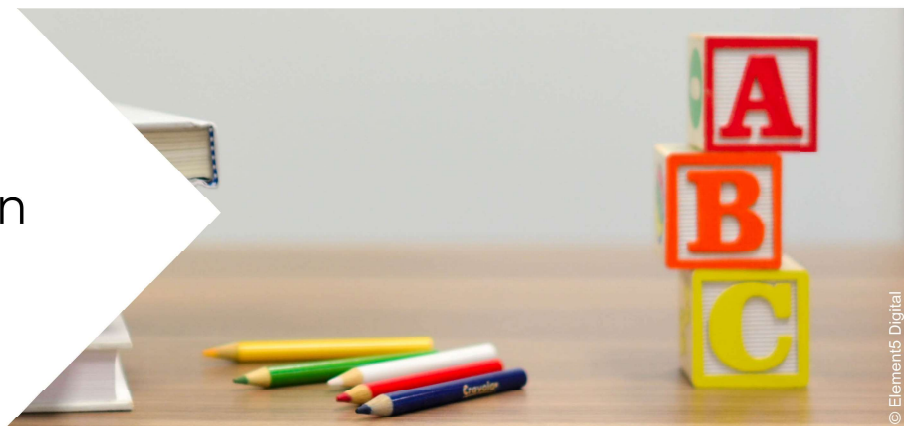
Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s)
- Bilan / argumentaire de l'établissement concerné

Fiche n°12

IDV IPIDV

Institut **P**our l'**I**nclusion
des **D**éficients **V**isuels



1 Première demande

Date limite de réception à la MDPH : toute l'année

**Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :**

- Certificat médical d'un médecin spécialiste
- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) : orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...

Renouvellement

Date limite de réception à la MDPH : 6 mois avant la date de fin des droits

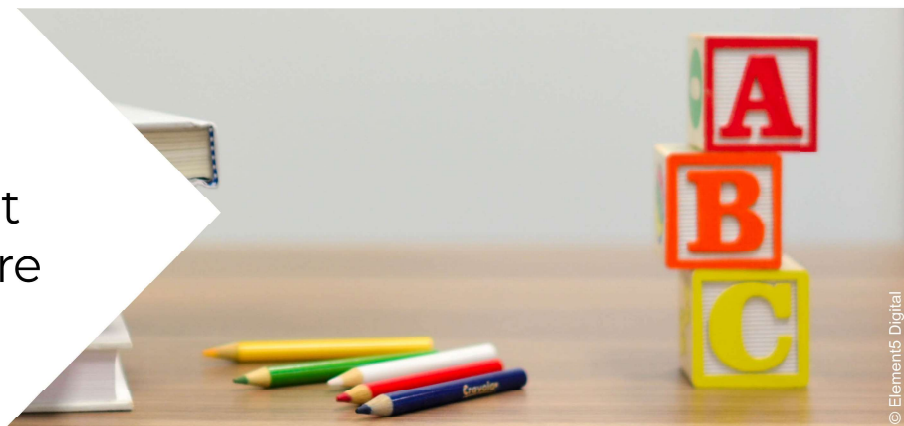
**Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :**

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s)
- Bilan / argumentaire de l'établissement concerné

Fiche n°13

UEMA/ UEEA

Unité d'Enseignement Maternelle/Élémentaire Autisme



© Element5 Digital

1 Première demande

Date limite de réception à la MDPH : 23 février 2024

**Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :**

- Certificat médical d'un médecin spécialiste
- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Argumentaire du service médico-social porteur de l'UEMA ou de l'UEEA concerné
- Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) : orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...

Renouvellement

Date limite de réception à la MDPH : 6 mois avant la date de fin des droits

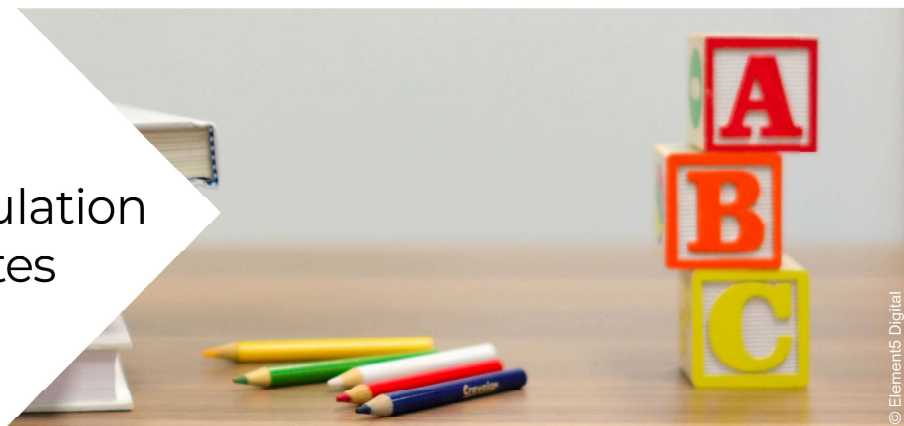
**Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :**

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s)
- Bilan / argumentaire de l'établissement concerné

Fiche n°14

DAR

Dispositif d'Auto-Régulation pour les enfants autistes



© Element5 Digital

1 Première demande

Date limite de réception à la MDPH : 23 février 2024

**Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :**

- Certificat médical d'un médecin spécialiste
- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Argumentaire du service médico-social porteur du DAR concerné
- Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) : orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...

Renouvellement

Date limite de réception à la MDPH : 6 mois avant la date de fin des droits

**Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :**

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s)
- Bilan / argumentaire de l'établissement concerné